

Commission des Sports
Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2025

Ordre du jour :

1. *Uniquement pour les membres de la Commission des Sports :*
Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024
2. Objectifs d'une stratégie intersectorielle Santé et Sport
3. Stratégie de prévention et de promotion de la santé par une activité physique adaptée
4. Grandes lignes de la stratégie nationale de promotion de l'activité physique et des sports
5. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, M. Jeff Boonen (remplaçant M. Marc Lies), Mme Liz Braz, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Jeff Engelen, M. Patrick Goldschmidt, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp (remplaçant M. Félix Eischen), M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Charles Weiler, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Sports

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen (remplaçant Mme Alexandra Schoos), M. Gusty Graas, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella (remplaçant M. Gérard Schockmel), Mme Nathalie Morgenthaler (remplaçant Mme Diane Adehm), M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Georges Mischo, Ministre des Sports

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

M. François Knaff, M. Charles Stelmes, du Ministère des Sports

M. Tom Rausch, M. Brian Schintgen, du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Marc Lies, membres de la Commission des Sports

Mme Diane Adehm, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission des Sports

*

1. Uniquement pour les membres de la Commission des Sports :

Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Objectifs d'une stratégie intersectorielle Santé et Sport

Il est convenu de traiter le point 2 dans le cadre du point 4 à l'ordre du jour.

3. Stratégie de prévention et de promotion de la santé par une activité physique adaptée

Il est convenu de traiter le point 3 dans le cadre du point 4 à l'ordre du jour.

4. Grandes lignes de la stratégie nationale de promotion de l'activité physique et des sports

Après une brève introduction de Monsieur le Président Charles Weiler (CSV), Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez fait savoir que son Département ministériel s'est concerté avec le Ministère des Sports dès le début de la législature en cours afin d'explorer des pistes de coopération. Elle constate que le taux d'inactivité physique s'élève à 39% au Luxembourg (contre 30% au niveau international) et y est responsable de 10% des décès prématurés. En effet, la sédentarité compte parmi les facteurs liés au mode de vie qui ont le plus d'impact sur la santé et la mortalité, au même titre que le tabagisme, la consommation d'alcool et une alimentation mal équilibrée. L'oratrice renvoie également au rapport thématique intitulé « *Eng gesond Zukunft: un rapport sur la santé des enfants au Luxembourg* » et qui constate qu'environ un enfant sur cinq est en surpoids (obésité comprise) à l'âge de 11-12 ans. Selon le Profil de santé par pays 2023 de l'Organisation de coopération et de développements économiques, environ 45% de la population âgée de plus de 65 ans au Luxembourg déclare souffrir de plusieurs maladies chroniques qui pourraient être (partiellement) prévenues grâce à une activité physique accrue. Selon une autre étude, un nombre relativement élevé de personnes souffre d'une pathologie du dos ou d'une hypertension artérielle au Luxembourg. Enfin, Madame la Ministre attire l'attention sur les recommandations que l'Organisation mondiale de la santé (ci-après « *OMS* ») a

émises au sujet de l'activité physique à des fins de prévention. À titre d'exemple, les personnes âgées de plus de 65 ans devraient augmenter leur niveau d'activité physique et faire des exercices pour améliorer leur équilibre.

À côté de la prévention, la santé publique intervient également dans le domaine du sport de santé en aidant les personnes atteintes d'une maladie physique ou mentale à améliorer leur état de santé grâce à une activité physique adaptée. Alors que des cures de réhabilitation peuvent être prescrites pour certaines pathologies, il faut assurer la continuité de l'activité physique après la fin de la cure. Une enquête a montré que seulement 25% des personnes atteintes d'une affection de longue durée (par exemple une maladie cardiaque ou oncologique) et 56% des médecins sont au courant de l'offre existante en matière de sport de santé qui est proposée par le biais de la Fédération luxembourgeoise des associations de sport de santé (ci-après « FLASS »).

Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo confirme que le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (ci-après « M3S ») et le Ministère des Sports ont organisé une première réunion en janvier 2024 afin de discuter d'une coopération entre les deux départements ministériels sur base de l'accord de coalition 2023-2028. À cette occasion, il a été constaté qu'il existe un potentiel de coopération important entre le sport et la santé publique. Dans ce contexte, il a été décidé de lancer un projet pilote sur la mise en place de la prescription d'activité physique par des professionnels de santé et d'évaluer la mise en œuvre du Plan cadre national « *Gesond iessen, Méi beweegen* » (GIMB) 2018-2025 en coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (ci-après « MENJE ») et le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

En outre, il a été convenu d'organiser le 6 août 2024 une table ronde dans la Maison du Luxembourg lors des Jeux olympiques de Paris 2024. À cette occasion, des représentants des secteurs nationaux du sport et de la santé ainsi que des experts et chercheurs internationaux se sont réunis pour discuter de l'importance d'une politique proactive de promotion du sport et de l'activité physique pour le bien-être et la santé de l'ensemble de la société dans un objectif de santé publique. Ainsi, un représentant du Cercle des médecins généralistes (ci-après « CMG ») a participé à la table ronde, de même que le secrétaire général de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg. En outre, les organisateurs ont invité des experts français à participer à cet événement, sachant que la France a investi des sommes considérables dans ce domaine.

La discussion a permis de tirer trois conclusions, à savoir :

- 1° utiliser le potentiel du réseau constitué de quelque 1 300 clubs sportifs et 137 000 sportifs disposant d'une licence de compétition pour mettre en place des programmes de qualité ;
- 2° revaloriser le rôle des médecins comme points de contact afin de sensibiliser les patients à l'importance du sport et de l'activité physique pour la santé physique et mentale ;
- 3° discuter avec les acteurs du terrain de la mise en œuvre du projet pilote sur la mise en place de la prescription d'activité physique par des professionnels de santé.

En outre, certains participants ont jugé utile que les employeurs prennent des mesures pour promouvoir de façon proactive l'activité physique sur le lieu de travail.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez reprend la parole pour préciser qu'un comité de pilotage a été créé pour accompagner la mise en place de la prescription d'activité physique par des professionnels de santé. Ce comité

de pilotage est composé de représentants du M3S, du Ministère des Sports, de la FLASS et du CMG. Il a été décidé de réaliser ce concept, qui s'inspire de l'exemple de la France, dans le cadre d'un projet pilote en faveur de patients atteints d'un cancer, d'un diabète de type 2 ou d'une maladie cardiovasculaire. Tout patient diagnostiqué avec une de ces trois pathologies peut ainsi obtenir une prescription d'activité physique de la part d'un médecin participant au projet pilote. Une telle prescription inclut le remboursement pendant six mois de la cotisation versée à une association membre de la FLASS. À l'issue du projet pilote, il est prévu d'en évaluer l'efficacité et d'examiner si les personnes concernées ont continué l'activité physique après la fin de la prescription.

De surcroît, conformément à l'accord de coalition 2023-2028, il est prévu de mettre en place des consultations « *prévention* » chez les médecins généralistes qui peuvent donner lieu à un bilan « *prévention* » pour les patients à risque de développer une pathologie chronique. Le dispositif de la prescription d'activité physique pourrait faire partie intégrante d'un tel bilan « *prévention* ».

Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo souligne encore que l'OMS définit la santé comme étant « *un état de complet bien-être physique, mental et social et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Il estime que le sport peut et doit contribuer à l'état de bien-être physique, mental et social des personnes et renvoie à l'accord de coalition 2023-2028 qui prévoit la mise en place d'une politique sportive proactive ayant pour objectif de promouvoir l'activité physique et les sports au profit de l'ensemble de la population. Partant, les aspects liés à la santé font partie intégrante de tous les programmes développés par le Ministère des Sports et l'Institut national de l'activité physique et des sports (ci-après « *INAPS* »), que ce soit au niveau du sport de compétition et de haut niveau ou au niveau du sport de loisir, du sport pour tous et du sport pour enfants.

Il est ainsi prévu que l'INAPS renforcera ses services dédiés au développement de la qualité dans le secteur du sport afin de pouvoir offrir des formations et des conseils adaptés aux acteurs concernés. En outre, il s'agit de promouvoir les métiers du sport en coopération avec le MENJE. Monsieur le Ministre souligne qu'une professionnalisation du secteur du sport est susceptible d'améliorer la qualité de l'offre sportive, avec des retombées positives pour la santé des personnes pratiquant une activité physique ou sportive.

À cette fin, le Ministère des Sports entend recourir plus particulièrement à deux outils, à savoir la réforme du subside Qualité+ et le lancement de l'« *Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport* » (ci-après « *IPESS* »).

Ainsi, Monsieur le Ministre a l'intention de déposer un projet de loi visant à réformer le subside Qualité+ en proposant de supprimer la limite d'âge¹ et la limitation au sport de compétition. En effet, dans un souci de promotion de la santé, il importe que les personnes âgées de plus de 16 ans puissent profiter à leur tour d'une offre sportive de bonne qualité. La réforme du subside Qualité+ vise donc à encourager les clubs sportifs à développer une offre sportive en dehors du sport de compétition qui s'adressera plus particulièrement aux jeunes adultes, aux personnes d'âge moyen et aux personnes âgées afin d'inciter les personnes de toutes les catégories d'âge à pratiquer un sport. Une telle approche est également susceptible d'encourager les membres d'un club sportif à s'engager bénévolement au sein du club.

¹ Aujourd'hui, les enfants doivent être âgés de moins de 16 ans pour qu'un club sportif puisse profiter du subside Qualité+.

En outre, le lancement de l'IPESS devrait contribuer à la professionnalisation des clubs sportifs. À cet égard, le Ministère des Sports est en train d'élaborer un projet de loi portant création d'un nouvel établissement public qui aura pour mission de promouvoir l'emploi dans le secteur du sport en recrutant des entraîneurs, des gestionnaires et des consultants qualifiés auxquels les fédérations sportives agréées, les clubs affiliés, les communes et d'autres acteurs pourront recourir contre paiement. Cette façon de procéder devrait notamment permettre aux clubs de petite taille de développer et de stabiliser leur offre sportive. Par ailleurs, l'IPESS aura l'obligation de garantir la formation continue de ses employés.

De surcroît, le Ministère des Sports soutient les communes dans leurs efforts de mettre en place une politique sportive proactive. Un rôle essentiel revient à cet égard au coordinateur sportif et au nouveau modèle de cofinancement qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025. Il est ainsi prévu que le Ministère des Sports participera financièrement à raison de 80% aux frais salariaux du coordinateur sportif pendant trois ans. Par la suite, le taux de participation diminuera de façon dégressive et s'établira à 20% à partir de la neuvième année. En 2024, le Ministère des Sports a organisé, en coopération avec le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises, des réunions d'information à Schieren et à Leudelage auxquelles ont participé 44 communes désireuses de recueillir des renseignements supplémentaires sur le coordinateur sportif.

Monsieur le Ministre indique que la promotion du coordinateur sportif est susceptible de renforcer la coordination entre les niveaux local et national en vue de la mise en œuvre d'une politique sportive cohérente qui vise trois domaines, à savoir les acteurs, l'offre ainsi que les infrastructures et les espaces propices à l'activité physique. En ce qui concerne ce dernier domaine, Monsieur le Ministre souligne que son Département ministériel entend adopter une approche proactive à l'égard du développement des infrastructures sportives nationales qui sera reflétée dans le treizième programme quinquennal d'infrastructures sportives. L'objectif est de mettre à la disposition des clubs de sport des infrastructures sportives de qualité visant à promouvoir la santé et la cohésion sociale en permettant à chacun de pratiquer son activité sportive ou physique préférée dans sa commune ou sa région.

Une importance particulière revient également à la coordination interministérielle afin de mettre en œuvre une politique holistique et efficace du sport et de l'activité physique. Sont concernés par cette coordination interministérielle notamment le M3S, le MENJE, le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le Ministère du Travail, le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, le Ministère des Affaires intérieures, le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, la Direction générale Tourisme du Ministère de l'Économie, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ainsi que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre renvoie dans ce contexte à une demande du groupe politique LSAP de convoquer une réunion jointe de la Commission du Travail, de la Commission des Sports et de la Commission de la Fonction publique au sujet du retour du projet pilote mené au sein de l'INAPS concernant l'observation de l'impact d'une promotion proactive de la part de l'employeur de l'activité physique et de sports sur l'indice de gestion de la santé et du bien-être. Il propose de convoquer en mars ou en avril une telle réunion afin d'y présenter les résultats du projet pilote susmentionné dans le cadre duquel les agents de l'INAPS ont eu la possibilité de pratiquer un sport pendant les heures de travail, et ce lors de deux séances de quarante-cinq minutes par semaine réparties sur deux journées de travail différentes. L'INAPS a évalué, dans le cadre de ce projet pilote, l'impact de la pratique d'activité physique et sportive sur le bien-être, la santé mentale et les habitudes de ses agents.

*

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Tout en saluant les initiatives présentées, Madame la Députée Simone Beissel (DP) donne à considérer que de nombreux clubs sportifs ont atteint leurs limites en termes de capacités, ce qui pourrait rendre difficile l'accueil de nouveaux membres disposant d'une prescription d'activité physique. La même remarque vaut pour les infrastructures sportives qui sont utilisées par les clubs sportifs.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez réplique que la FLASS a confirmé que les associations membres qui proposent des cours d'activité physique thérapeutique aux patients atteints d'un cancer, d'un diabète de type 2 ou d'une maladie cardiovasculaire disposent de capacités suffisantes pour accueillir des personnes supplémentaires.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo rappelle qu'il a mené des échanges fructueux avec Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet des infrastructures sportives des établissements scolaires. Il a été convenu de trouver une solution afin de permettre aux clubs locaux d'utiliser les infrastructures scolaires après la fin des cours, pendant les week-ends et pendant les vacances scolaires. À cette fin, le MENJE dressera un inventaire des infrastructures scolaires et de leur degré d'utilisation. En cas de besoin, il faudrait recruter du personnel technique supplémentaire en vue de gérer les infrastructures scolaires pendant l'horaire élargi.

Monsieur le Ministre rappelle en outre que les communes sont un partenaire incontournable au niveau des infrastructures sportives. Il s'ensuit que le treizième programme quinquennal d'infrastructures sportives doit prévoir un budget conséquent afin de permettre la réalisation de nouvelles infrastructures communales ou le réaménagement des infrastructures existantes et de répondre ainsi aux besoins supplémentaires découlant de la croissance démographique. En attendant, l'État dispose d'une enveloppe globale de 135 millions d'euros pour financer les projets de grande envergure dans le cadre du douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives.

Madame la Députée Simone Beissel renvoie encore au contrôle médico-sportif qui est obligatoire pour tous les sportifs souhaitant obtenir ou renouveler une licence de compétition d'une fédération sportive ou d'un club sportif. Elle juge utile de s'inspirer de ce dispositif pour créer un système (par exemple au niveau des écoles) permettant la prévention, voire la détection précoce d'une pathologie, étant donné que beaucoup de personnes ne prennent pas l'initiative de consulter un médecin à des fins de prévention.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez estime que la transformation envisagée de la médecine scolaire en santé scolaire est susceptible de mener à un changement des mentalités en encourageant les jeunes à adopter une approche plus favorable à l'égard de la prévention. En outre, le M3S a l'intention de lancer des campagnes visant à sensibiliser la population à la prévention de la santé et à l'opportunité de consulter un médecin généraliste au moins une fois tous les deux ans.

Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo ajoute que le Luxembourg est un des rares pays qui dispose d'un contrôle médico-sportif obligatoire et que l'accès à ce contrôle est en voie d'amélioration grâce à une extension et une modernisation des infrastructures afférentes. À titre d'exemple, le Centre hospitalier Émile Mayrisch

dispose désormais d'un centre médical du sport à Niederkorn qui propose, entre autres, des examens médico-sportifs.

En réponse à une question afférente de Monsieur le Député Georges Engel (LSAP), Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo précise que, conformément à l'accord de coalition 2023-2028, une analyse approfondie du fonctionnement du contrôle médico-sportif sera effectuée en vue de simplifier les procédures administratives pour le secteur du sport, notamment en envisageant la possibilité de remplacer le contrôle médico-sportif des enfants et des adolescents par la santé scolaire. Une telle façon de procéder aurait l'avantage de désengorger le service médico-sportif.

Madame la Députée Mandy Minella (DP) salue les initiatives prévues par le Gouvernement et juge particulièrement important d'inciter les enfants à pratiquer une activité sportive ou physique à des fins de prévention. L'oratrice demande des précisions à cet égard.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo souligne les efforts visant à renforcer la professionnalisation et à développer l'offre des clubs sportifs grâce à la réforme envisagée du subside Qualité+. Il renvoie également aux projets organisés en coopération avec le MENJE, comme le « *Bewegungsdag* » réservé aux élèves du cycle 3 de l'enseignement fondamental et l'action de promotion sportive d'été *Wibbel an Dribbel*². Monsieur le Ministre souligne qu'il s'agit notamment d'atteindre les enfants qui n'ont pas l'habitude de pratiquer un sport.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez renvoie à la réforme envisagée de la médecine scolaire qui sera transformée en santé scolaire. Dans ce contexte, il est prévu d'identifier les enfants qui n'ont pas l'habitude de pratiquer une activité sportive ou physique et de créer des cours spécifiques dans les communes, de préférence en coopération avec les clubs locaux, afin d'encadrer les enfants concernés.

Monsieur le Député Jeff Engelen (ADR) constate que le Gouvernement semble miser notamment sur les clubs sportifs pour encourager les individus à pratiquer une activité physique. L'orateur donne à considérer que les clubs accueillent normalement des sportifs jusqu'à l'âge d'environ 35 ans et relève à son tour les problèmes de capacité auxquelles se voient confrontés de nombreux clubs au niveau des infrastructures et de l'encadrement des bénévoles. Il propose de lancer une campagne afin d'inciter plus spécifiquement les personnes âgées de plus de 35 ans à pratiquer une activité physique régulière.

Monsieur le Député Georges Engel remarque que les mesures annoncées par le Gouvernement s'inscrivent dans la continuité et souligne que des initiatives telles que le Plan cadre national GIMB 2018-2025, l'action de promotion sportive d'été *Wibbel an Dribbel*, le diplôme d'État d'éducateur « *Pédagogie des activités socio-sportives* », l'initiative #BeActive, le subside Qualité+, les programmes quinquennaux successifs et le concept « *Lëtzebuerg lieft Sport* » existent depuis plusieurs années. Selon l'orateur, toutes ces mesures contribuent à la lutte contre l'inactivité physique qui risque de devenir la pandémie du XXI^e siècle. Il s'ensuit que les deniers publics qui sont investis dans de telles mesures permettront de faire des économies à l'avenir.

² L'action de promotion sportive d'été « *Wibbel an Dribbel* » est réservée aux élèves du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental. Elle est organisée par le ministère des Sports en collaboration avec la Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (LASEP).

Dans ce contexte, l'orateur constate que, selon le portail du sport au Luxembourg (<https://sports.public.lu/fr.html>), le nombre de licenciés dans le pays s'élève en 2022 à 131 971, soit 20% de la population. Il faudrait donc entreprendre des efforts pour encourager le reste de la population à pratiquer à son tour un sport ou une activité physique. À cette fin, il s'agit d'adopter une approche holistique qui inclut des aspects comme l'urbanisme ou la mobilité douce en vue de la mise en place d'un environnement propice à l'activité physique. S'il est vrai qu'un rôle important incombe aux clubs sportifs, force est de constater que la problématique de l'inactivité physique ne peut pas être résolue par les seuls clubs qui ont d'ores et déjà atteint leurs limites en termes de capacités dans le cadre des infrastructures existantes. L'orateur renvoie dans ce contexte à l'initiative « *Lëtzebuerg lieft Sport – Mindmap* » présentée en février 2023, un catalogue de cinquante exemples de bonnes pratiques censées encourager les responsables communaux à promouvoir le sport et l'activité physique au niveau communal.

Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo précise dans sa réponse que le nombre de licenciés s'élève entretemps à presque 137 000 et donne à considérer que beaucoup de personnes pratiquent un sport ou une activité physique sans disposer nécessairement d'une licence de compétition. Ceci dit, il dit partager le point de vue exprimé par l'orateur précédent, d'où l'importance de prendre des mesures pour encourager les personnes inactives à pratiquer une activité sportive ou physique. Monsieur le Ministre est également d'accord avec l'orateur précédent sur le fait que les communes jouent un rôle de premier ordre et constituent en effet le partenaire le plus important du Ministère des Sports, non seulement au niveau des infrastructures sportives, mais également en vue de la mise en place d'un environnement propice à l'activité physique.

Monsieur le Député Georges Engel juge important que les individus disposent de suffisamment de temps pour pratiquer un sport ou une activité physique. Il salue à cet égard le projet pilote mené au sein de l'INAPS et propose d'étendre ce modèle à l'ensemble de la Fonction publique afin de permettre aux agents de pratiquer un sport pendant les heures de travail.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez souligne dans ce contexte qu'un des objectifs de l'assurance accident est d'améliorer le bien-être des salariés sur le lieu de travail. Pour cette raison, l'assurance accident est associée depuis le début de l'année en cours à la mise en œuvre du Plan cadre national GIMB 2018-2025. En effet, de nombreux employeurs sont d'ores et déjà sensibilisés à cet égard et offrent à leurs salariés un abonnement dans un club de fitness ou des infrastructures sportives sur le lieu de travail. Une telle mesure est en effet susceptible d'augmenter la productivité de l'entreprise.

Monsieur le Député Georges Engel demande encore des précisions sur la réalisation du Gesondheets- a Bewegungszentrum Belval à Esch-Belval, qui avait été conçu par le Gouvernement précédent en coopération avec la FLASS, ainsi que sur le projet pilote concernant la mise en place de la prescription d'activité physique.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez confirme que le projet de budget de l'État pour l'exercice 2024 prévoyait un poste en vue du financement d'une maison de la santé et de l'activité physique à Belval. Or, force est de constater que le projet en question n'était pas encore mûr. En effet, la création du Gesondheets- a Bewegungszentrum Belval aurait nécessité des travaux de réaménagement d'envergure ainsi que le recrutement de professionnels de santé qui auraient alors manqué sur le terrain. De surcroît, les patients en provenance des autres parties du pays auraient dû faire de longs trajets pour se rendre à Esch-Belval.

Au vu de ce qui précède, le M3S a décidé, après concertation avec la FLASS, de suspendre ce projet et de lancer en lieu et place de celui-ci le projet pilote sur la mise en place de la prescription d'activité physique. Madame la Ministre précise à cet égard que les médecins généralistes participant à ce projet pilote auront la possibilité de suivre une formation spécifique. Le projet pilote sera lancé à l'automne 2025 pour une durée de six mois et inclura le remboursement de la cotisation versée à l'association en question. Si le projet pilote était lancé au printemps, les patients concernés pourraient être amenés à suspendre pendant les vacances d'été l'activité physique prescrite, ce qui créerait un biais d'évaluation. Il est en effet prévu d'évaluer l'incidence de la participation des patients au projet pilote et d'inviter les participants à remplir un questionnaire d'évaluation. Après la fin du projet pilote, il sera décidé si la prescription d'activité physique sera étendue aux patients atteints d'autres pathologies.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déli gréng) constate que la création de la FLASS est liée à une initiative de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte (ci-après « Œuvre ») et du Luxembourg Institute of Health (ci-après « LIH ») dont l'engagement a permis la mise en place du Programme national thérapeutique sport-santé. L'oratrice se demande si l'Œuvre et le LIH continueront à jouer un rôle dans ce domaine.

Monsieur le Ministre des Sports Georges Mischo réplique que l'Œuvre est un partenaire important et apprécié du Ministère des Sports, du Comité olympique et sportif luxembourgeois et des fédérations sportives agréées lorsqu'il s'agit de financer des projets limités dans le temps, notamment dans le domaine du bénévolat.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez se dit d'accord pour entrer en contact avec l'Œuvre dont la mission consiste en effet à soutenir les initiatives portées par les acteurs du terrain en accordant un financement de départ à des projets concrets. Elle ajoute que le LIH avait été associé à l'initiative mentionnée par l'auteure de la question étant donné qu'il dispose d'une expertise dans le domaine des affections de longue durée. Ceci dit, le LIH ne fait pas partie du comité de pilotage chargé de la mise en place de la prescription d'activité physique par des professionnels de santé.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact